



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 15 décembre 2022

Investissement : Crédit d'étude pour la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel

1. Introduction

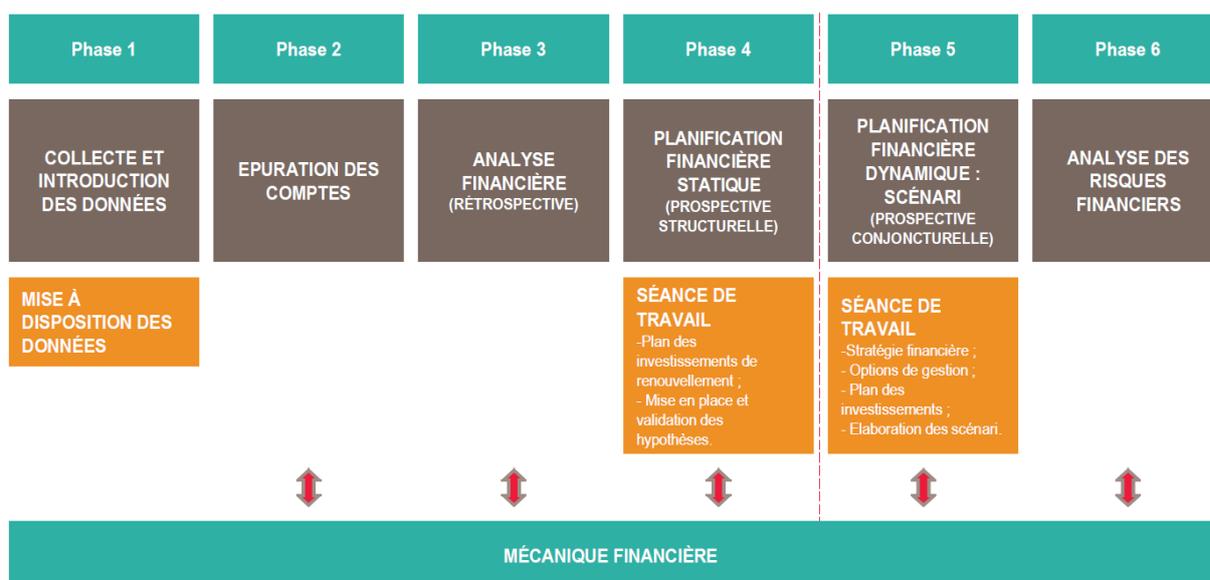
Le Conseil communal souhaite présenter au Conseil général un crédit d'étude dans l'optique de la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel dans notre village. Ce crédit comporte plusieurs volets : un volet financier (étude de BDO pour un montant de 12'000 CHF) et un volet lié aux travaux préparatoires en vue d'une construction (étude préparatoire pour un montant de 25'212 CHF ainsi qu'un concours pour un montant de 156'300 CHF). Le montant total de l'investissement arrondi à la centaine supérieure s'élève à 193'600 CHF TTC.

2. Volet financier

Dans l'optique de nos investissements en cours et de potentiels gros investissements à venir (la construction d'un complexe), le Conseil propose de faire réaliser par l'entreprise BDO une analyse financière de notre commune. Cette analyse aura notamment pour but de déterminer notre capacité d'investissement ainsi que les implications sur notre politique fiscale ces prochaines années. Cette analyse sera réalisée dès le début 2023 car elle aura un impact direct sur le dimensionnement du projet concerné par le crédit d'étude voté.

La planification financière dynamique se construit à partir de la structure d'évolution définie dans la planification statique et propose de réaliser des scénarii sur la base de simulations dans des domaines particuliers tels que la planification des recettes fiscales ou la planification des investissements. Cela a pour buts (i) d'intégrer les différentes options de gestion que pourrait prendre la commune, mais également (ii) d'évaluer des scénarii d'évolution différents de la planification statique, sur la base d'hypothèses intégrant des éléments conjoncturels. Elle comprend notamment les éléments suivants :

- Simulation sur les recettes fiscales ;
- Simulation sur la planification des investissements ;
- Simulation sur la trésorerie ;
- Simulation sur les comptes de fonctionnement ;
- Simulation sur la planification à 10 ans.



3. Volet préparation et organisation d'un concours

Voici tout d'abord quelques informations importantes concernant le cadre légal actuel :

Cadre légal actuel

Art. 10 Législations sur les marchés publics, la police des constructions et les communes

¹ L'octroi d'une subvention implique, pour le requérant, le respect de la législation sur les marchés publics, sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles et sur l'énergie, des dispositions légales en matière de police des constructions et de la législation relative aux communes.

Extrait de la loi du 11 octobre 2005 relative aux subventions sur les constructions scolaires – 414.4

Art. 11 Choix des architectes

¹ Le choix des architectes se fait conformément à la législation sur les marchés publics.

² Pour les projets importants, le maître de l'ouvrage organise un concours d'architecture. Le règlement-programme est transmis pour préavis à la Commission, ainsi que le rapport du jury pour information.

Extrait du règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfant., prim. et du cycl. d'orientation – 414.41

Et voici les deux phases comprises dans le crédit d'étude soumis au Conseil général :

Phase A

Définir la capacité constructive de la parcelle et déduire le programme maximum

- Etude de faisabilité de la parcelle de Prez, zone Intérêt général, et parcelle à côté du terrain de football. Etude démontrant le potentiel de la parcelle avec divers scénarii d'implantation.
- Maquette de contrôle volumétrique sur le site
- En découle des données tel que la surface de plancher que l'on traduira en programme scolaire
- En découle des données tel que le volume qui permettra d'approcher une enveloppe financière
- Résultat : on peut construire x salles de classes et 1 voir 2 salles de sport sur ce site.
- Contrôle financier de l'enveloppe globale (capacité financière de la commune à interroger → étude de BDO)
- Avantage, argumenter et conforter la commune dans le choix de ce site proposé par l'étude de TEAM+, situé entre les deux autres villages.

Devis : 25'212 CHF

Phase B

Organiser la procédure de choix du mandataire et du projet par un concours d'architecture

- Organisation du MEP Mandat d'étude parallèle. MEP Mandat d'études parallèles avec 8 à 10 bureaux. Préqualification sur dossiers à remettre. Publication SIMAP (site sur les marchés publics).
- Résultat et attribution du mandat en automne 2023

Devis : 156'300 CHF

DELAIS

- Phase A. Dès confirmation du mandat → env. 2 mois.
- Phase B. Organisation, analyse des projets, jury, etc. → 6 à 7 mois.

Cela signifie fin 2023 pour la proclamation des résultats et le choix du lauréat.

4. Financement

Crédit total demandé	CHF	193'600
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	CHF	4'840
Amortissement 10% selon LCo	CHF	19'360
Frais annuels à partir de 2023	CHF	24'200

5. Conclusion

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'étude pour la réalisation d'un complexe scolaire et sportif pour un montant de CHF 193'600 financé par un emprunt bancaire.

Conseiller responsable : **Philippe Jolliet (partie financière) et Isabelle Staub-Barbey/David Bonny (partie construction)**